

CINQ MARS LA PILE

INDRE-ET-LOIRE

DETACHEMENT DE QUATRE TERRAINS A BATIR PAR DECLARATION PREALABLE



Notice VRD

Opération réalisée par la SCI MCI



SOMMAIRE

1. ACCES	3
2. VIABILISATION	3
2.1. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	3
2.2. ASSAINISSEMENT EAUX USEES	3
2.3. ADDUCTION D'EAU POTABLE	4
2.5. ALIMENTATION ELECTRIQUE	4
2.6. TELEPHONE	4
2.7. ECLAIRAGE	4
2.8. GAZ	4
2.9. TELEVISION	4

1. ACCES

La réalisation des accès propres à chaque lot sera confiée aux acquéreurs, qui devront se rapprocher de la Commune pour en faire valider l'emplacement et les modalités.

Le fossé communal devra être busé ponctuellement, afin de permettre ces accès.

Cette opération étant prévue par voie de déclaration préalable, chaque lot devra disposer de son propre accès, et aucune voirie commune ne sera réalisée.

2. VIABILISATION

De la même façon, chaque lot disposera de ses propres réseaux, sans qu'aucun élément de viabilisation ne puisse être commun à plusieurs lots.

Comme stipulé par la Commune dans le Certificat d'Urbanisme, l'intégralité des raccordements se fera côté Chemin de la Bruerie (excepté pour les eaux pluviales, sous réserve de confirmation par la Commune).

En conséquence, les réseaux des lots n° 2 et 4 transitent par le lot n° 3, via une servitude de passage de réseaux prévue sur une emprise de 4m de large.

D'une façon générale, quel que soit le réseau concerné, la réalisation des travaux situés sur domaine public (jusqu'au premier regard de branchement) est assurée par les gestionnaires. Les travaux sur domaine privé seront réalisés selon les règles de l'art, notamment pour la tranchée technique.

2.1. Assainissement eaux pluviales

Gestionnaire

La gestion du réseau est assurée par la Mairie de CINQ MARS LA PILE.

Aménagement prévu

Il est prévu de doter chaque lot d'un regard de branchement béton 40x40cm situé sur domaine privé en limite du domaine public, avec une canalisation de sortie en PVC CR8 Ø160 (pente minimum 1%) se rejetant dans le fossé communal.

Selon les éventuelles prescriptions de la Commune, il pourra être envisagé de créer des puits d'infiltration sur chaque parcelle avec trop plein vers le fossé, et/ou éventuelle régulation du débit de fuite.

2.2. Assainissement eaux usées

Gestionnaire

La gestion du réseau est assurée par VEOLIA.

Aménagement prévu

Une extension du réseau communal situé chemin de la Bruerie sera nécessaire pour permettre le raccordement des lots. Il est ainsi prévu un collecteur en PVC CR8 Ø200 d'une pente de 0.5% minimum, avec tampon béton Ø1000 à son extrémité, sous réserve de validation par VEOLIA.

Il est prévu de doter chaque lot d'un tabouret de branchement avec siphon disconnecteur situé sur domaine privé en limite du domaine public, avec une canalisation de sortie en PVC CR8 Ø125 (pente minimum 1%) se rejetant dans le réseau communal PVC Ø200 sous le Chemin de la Bruerie, selon prescriptions à venir de VEOLIA.

Pour les lots n° 2 et 4, une canalisation supplémentaire en PVC CR8 Ø125 (pente minimum 1%) permettra leur desserte, avec regards de branchement béton 30x30cm aux changements de direction et en fin de canalisation sur la zone de branchements.

Le réseau communal a la capacité d'accueillir les effluents de cette opération (d'après le CU obtenu).

2.3. Adduction d'eau potable

Gestionnaire

La gestion du réseau est assurée par VEOLIA.

Aménagement prévu

Il est prévu de doter chaque lot d'un citerneau situé sur domaine privé en limite du domaine public, avec une canalisation de sortie en PEHD Ø25 se piquant sur la canalisation Ø63 PVC existante sous le Chemin de la Bruerie.

Pour les lots n° 2 et 4, une canalisation supplémentaire en PEHD Ø25 permettra leur desserte, avec regards de branchement béton 30x30cm en fin de canalisation sur la zone de branchement.

Les caractéristiques de cette canalisation sont suffisantes pour assurer l'alimentation de l'opération (d'après le CU obtenu).

2.5. Alimentation électrique

Gestionnaire

La desserte de l'opération en basse tension est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.

Aménagement prévu

Le SIEIL réalisera la pose d'un coffret CIBE sur domaine privé en limite du domaine public pour chaque lot.

Concernant les lots n° 2 et 4, un fourreau TPC rouge Ø75 permettra leur câblage ultérieur (par les électriciens des acquéreurs de lots), avec regard de branchement 30x30 béton au bout sur la zone de branchement.

2.6. Téléphone

Gestionnaire

La gestion du réseau est assurée par ORANGE.

Aménagement prévu

Sur domaine public, il est prévu un raccordement par remontée aéro-souterraine sur le poteau le plus proche (sous réserve de validation par ORANGE), pour le lot n° 1 et pour une chambre L1T à poser.

Le raccordement des lots n° 2, 3 et 4 est lui prévu sur cette chambre.

Un fourreau PVC gris Ø45 est prévu par lot, jusqu'à un regard de branchement 30x30 béton situé sur domaine privé, en limite de domaine public.

Concernant les lots n° 2 et 4, un fourreau PVC gris Ø45 permettra leur câblage ultérieur (par les électriciens des acquéreurs de lots), avec regard de branchement 30x30 béton en fin de ligne sur la zone de branchements.

2.7. Eclairage

Sans objet.

2.8. Gaz

Sans objet.

2.9. Télévision

Sans objet.